

**Avis d'impôt établi en 2023**

**Impôt sur les revenus de 2022**

N°fiscal : 20 58 710 227 070

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEMBA

Déclarant 2 - Nom de naissance : CISSE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	30388	25484		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	30388	25484		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 7022	- 6090		
Salaires, pensions, rentes nets.....	23366	19394		42760
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>42760</b>
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL <sup>10</sup></b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	
Pensions alimentaires <sup>16</sup> .....		8000	8000	
<b>Total des charges déduites <sup>11</sup>.....</b>				<b>- 8000</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>34760</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				1740
Décote.....				- 591
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1149
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :				1149
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 1717
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....</b>				<b>- 568</b>
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				568
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>.....</b>				<b>35366</b>
<b>Revenus exonérés</b>			<b>Déclar. 2</b>	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés		606	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.